

Les Auteurs

Geneviève FAVRE-LANFRAY, Docteur en droit, administrateur ad hoc



Après une carrière d'infirmière, Geneviève Favre-Lanfray entame des études de droit. Dès janvier 1990, à travers les mandats judiciaires pénaux et civils qui lui étaient confiés en qualité d'administrateur ad hoc, elle découvre l'enfance maltraitée. Sur les conseils de Pascale Salvaga-Gerest, l'un ses professeurs, elle entreprend une étude sur l'administration « ad hoc ». Ce travail devient le fruit d'une réflexion approfondie, alimentée en grande partie par une pratique inscrite dans la durée. Elle a soutenu sa thèse de doctorat en droit – spécialité droits de l'Homme – en septembre 2000, puis a participé à plusieurs groupes de travail sur l'administrateur ad hoc, notamment à la Chancellerie.

Elle est la fondatrice, en septembre 1995, l'Association CHRYSALLIS, afin, selon ses termes, « *de sortir de la solitude dans laquelle [elle] exerçait ses mandats et de [se] donner des moyens matériels et financiers* ». L'association CHRYSALLIS, dont elle est présidente, assure actuellement la présidence de la Fédération Nationale des administrateurs ad hoc (FENAAH) qui a vu le jour en décembre 2005.



Pascaline CHAMBONCEL-SALIGUE, Magistrate, chargée de mission à l'Oned

Titulaire d'un DEA de philosophie de droit, Pascaline Chamboncel-Saligue a pris ses fonctions dans la magistrature en 1990. Elle a, dans ce cadre, exercé des fonctions variées dans les champs civil et pénal (juge aux affaires familiales, juge des tutelles mineurs, présidente de chambre du conseil, présidente du tribunal correctionnel), couvrant notamment le domaine de la protection de l'enfance (juge des enfants).

D'octobre 2006 à Janvier 2009, Pascaline Chamboncel-Saligue a fait partie de l'équipe de l'Oned en qualité de chargée de mission, mise à disposition par le Ministère de la Justice. En lien avec le milieu universitaire et les organismes associatifs, elle a publié ou participé à différents articles traitant de la réforme de la protection de l'enfance, mais aussi de la délinquance des mineurs, sur le plan national et international.

Alain GREVOT,
Vice-président de la Fédération nationale des administrateurs ad hoc



Alain Grevot, après une formation d'ingénieur mécanicien et une brève carrière dans l'industrie, s'est orienté dans le secteur de la protection de l'enfance. Éducateur spécialisé, titulaire d'un diplôme supérieur en travail social et d'une maîtrise en économie sociale, il rejoint l'association Jeunesse culture loisirs technique (JCLT) en 1987 pour y diriger un service d'action éducative en milieu ouvert.

Il y développe une activité d'études et de recherche tournée vers la découverte des politiques et pratiques de protection de l'enfance d'autres pays européens. Considéré comme un des spécialistes en France du champ de la protection de l'enfance, il est l'actuel directeur l'association JCLT du département de l'Oise, et vice-président de la Fédération nationale des administrateurs ad hoc.

France terre d'asile



France Terre d'Asile, fondée en 1971 dans le but de promouvoir et de défendre le droit d'asile, se mobilise depuis la fin des années 1990 en faveur des mineurs isolés étrangers. L'organisation a ainsi créé en 1999 l'unique centre d'accueil pour les mineurs isolés demandeurs d'asile (CAOMIDA Stéphane Hessel à Boissy St Léger). Elle est en outre un acteur central du dispositif d'accueil pour les mineurs isolés étrangers mis en place par l'Etat à Paris. Elle gère également une structure spécifique assurant le suivi socio-éducatif et l'hébergement des mineurs isolés à Caen (Service d'Accueil des Mineurs Isolés Etrangers, SAMIE). A travers ces dispositifs et au regard de sa capacité d'accueil (environ 800 mineurs isolés sont accueillis chaque année par ses services), elle est l'une des principales associations assurant une prise en charge effective de ces jeunes.

En 2004, France Terre d'Asile a été désignée en tant que personne morale pour exercer la fonction d'administrateur *ad hoc*. A ce titre, plusieurs de ses salariés réunissant les conditions requises sont habilités à remplir les missions d'administrateur *ad hoc* sur le territoire (pour la demande d'asile) et en zone d'attente à l'aéroport de Paris - Orly.